

Procès-verbal du Conseil Municipal du 01/12/2023

Le 01/12/2023, à 18heures , le conseil municipal, légalement convoqué ,s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. FILZ Roland, maire.

Date de la convocation : 21/11/2023

Présents : Mme BALZ Noémie (arrivée à 18h20), M. FILZ Roland, Mme GUION Denise, Mme OTTOGALLI - GILLES Karine

Absente excusée et Procuration : Mme HALLEUR Cécile donne pouvoir à Mme OTTOGALLI - GILLES Karine

Secrétaire de séance : Mme GUION Denise

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Ordre du jour :

- 1 - Procès-verbal du précédent conseil municipal
- 2 - Engagement de dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024
- 3 - Règlement de fonctionnement de la cuisine centrale
- 4 - Bac de collecte des déchets de venaison
- 5 - Règlement du service de l'eau
- 6 - Tarifs du service de l'eau
- 7 - Isolation du logement communal
- 8 - Isolation du plafond de la mairie
- 9 - Projet de parking au cimetière Escoulin
- 10 - Pistes "Incendies" : rapport de visite et possibilité de financement
- 11 - Loi APER
- 12 - Développement de la fibre optique
- 13 - Compte-rendu des réunions
- 14 - Questions diverses

1 - Procès-verbal de la séance du 03/11/2023

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité

2 - Engagement de dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024

Il est proposé d'autoriser le maire à engager et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024 dans la limite du quart des dépenses réelles du budget 2023 soit 57 574,47 euros au chapitre 21 immobilisations corporelles.

Adopté à l'unanimité

3- Règlement de fonctionnement de la cuisine centrale

Depuis la rentrée des vacances d'automne, la cuisine centrale de la CCVD confectionne et livre les repas pour les cantines des communes et SIVOS adhérentes au service dont la cantine du RPI Beaufort – Suze. Il est proposé d'adopter le règlement de fonctionnement de la cuisine centrale. Le prix de 4,5 euros par repas livré est garanti.

Adopté à l'unanimité

4 - Bac de collecte des déchets de venaison

Suite à l'implantation du bac de collecte des déchets de venaison, dont l'Association de Chasse Communale est propriétaire, au croisement du chemin du Château d'eau en direction du domaine de Capoue. Une convention avec l'association de chasse agréée doit être signée pour acter des modalités d'utilisation du bac. Le maire donne lecture du projet de convention.

Adopté à l'unanimité

5 - Règlement du service de l'eau

Le maire propose d'actualiser le précédent règlement en vigueur depuis 2017. Il donne lecture du projet qui intègre notamment les travaux sur branchement, les dispositifs de scellement sur compteur et les installations en eau potable d'une autre source que le réseau.

Adopté à l'unanimité.

6 - Tarifs du service de l'eau

Suite à la modification du règlement du service de l'eau, il est proposé d'actualiser les tarifs du service de l'eau. Le tarif du m³ à 1,10 euros et la part fixe de location du compteur à 95 euros ne varient pas.

Il est proposé d'instaurer les tarifs des services suivants :

- Frais d'accès au service pour un nouveau compteur : 30 euros
- Création d'un branchement : sur devis réel des travaux réalisés
- Ouverture ou fermeture d'un branchement (en-dehors de la souscription et de la résiliation) : 30 euros
- Étalonnage du compteur (non perçu si le compteur est défectueux) : au frais réel
- Dépose du compteur, Arrêt de l'abonnement : 30 euros

Il est également proposé d'instaurer les tarifs des pénalités suivants :

- Prise d'eau illicite sur borne incendie : facturation de 30 m³
- Rupture de scellé du compteur ou intervention sur compteur : 350 euros
- Consommation sur branchement sans abonnement ni compteur : 500 euros
- Manœuvre ou tentative de manœuvre sur le réseau : 500 euros

Adopté à l'unanimité.

7 - Isolation du logement communal

Les entreprises contactées n'ont pas encore établi de devis. D'autres informations sont recherchées.

8 - Isolation du plafond de la mairie

La commune a reçu un devis. D'autres solutions sont envisagées en lien avec la propriétaire du logement à l'étage.

9 - Projet de parking au cimetière de l'Escoulin

Ce point reporté à la prochaine réunion.

10 - Pistes "Incendies" : rapport de visite et possibilité de financement

Mercredi 22/11/2023, le maire a fait le tour des pistes « incendies » avec le responsable de la caserne des pompiers de Beaufort sur Gervanne. Le rapport est attendu.

11 - Loi APER

Les élus vont contacter les services de la CCVD sur cette loi d'accélération des Énergies Renouvelables.

12-Développement de la fibre optique

Les élus sont en attente d'un rendez-vous pour valider l'emplacement des poteaux à implanter et à remplacer.

13-Compte-rendu des réunions :

- * Commission Jeunesse de la CCVD : Noémie Balz s'est rendue à la réunion entre la chargée de mission jeunesse de la CCVD et les communes de la vallée de la Gervanne et de la Sye. Un diagnostic de la population de 3 à 25 ans a été fait. Il est noté que beaucoup de jeunes de la vallée sont en précarité, sans permis de conduire, sans travail.
- * SIVOS : des bénévoles sont recherchés pour la cantine. Le SIVOS recrute une personne de cantinière.
- * Conseil d'école : il y a 91 enfants sur le RPI. Les deux écoles ont beaucoup de projets pour cette année.
- * SCOT : une réunion publique a eu lieu le 29/11/2023 pour présenter le projet final. Il sera consultable sur le site « scot-valleedrome.fr » dès le 1^{er} trimestre 2024.
- * Eau et assainissement : atelier de réflexion à la CCVD sur le transfert de compétence. La CCVD propose de faire état des lieux du réseau d'eau de chaque commune. De nombreuses questions ont été posées. Prochain atelier de réflexion le 25/01/2024 à 18h.

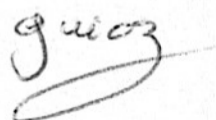
14 - Questions diverses

- * Courrier de Madame Lesaffre demandant l'installation de poubelles dans le village. Les élus décident de ne pas installer de poubelles. Cependant des affiches indiquant l'emplacement des containers de tri seront installés.
- * Courrier à Mickaël Bouvat pour la reprise du bicouche et des arrachements sur le chemin de Granjon et la fixation du regard sur le chemin des Villards.
- * Urbanisme : la DDT a refusé le permis de construire n°PC 02623128D0005 portant sur l'agrandissement d'un cabanon par Madame Noémie Balz
- * Fête de Noël : des guirlandes seront posées à Escoulin et à Eygluy.

La séance du conseil municipal est levée à 20h15.

Prochaine réunion : vendredi 26 janvier 2023 à 18h.

Le secrétaire de séance
Denise Guion



Le Maire
Roland Filz

